

# Le contrat d'engagement



Il s'agit d'une plaquette distribuée à tous les élèves en début d'année dont l'objectif est de les informer sur le savoir-faire et savoir-être exigés dans l'établissement. Il reprend une partie des points du règlement intérieur mais donne aussi des conseils et des avertissements sur les exigences du travail.

Contrairement au règlement intérieur utilisé dans la plupart des établissements français, ce document à l'avantage d'impliquer directement l'élève dans ses études.

Le fait d'interdire l'échange de matériel responsabilise l'élève à la préparation de ses affaires avant de venir en cours et forme le futur professionnel à une préparation et organisation plus rigoureuse.

Le repérage des plagiat, que l'on appelle aussi copier-coller permet aux élèves de s'approprier une source et de faire des efforts de réécriture tout en enrichissant son vocabulaire puisqu'il sera en recherche perpétuelle de synonymes.

Ce type de document, travaillé en équipe pédagogique, en fonction du niveau d'autonomie attendu responsabilise l'élève sur son attitude.

Il se compose de 10 parties :

- 1) **Guidance** (conseils) : donne des pistes sur les types de sources qui peuvent enrichir et illustrer les cours afin de permettre à l'élève d'aller plus loin.
- 2) **Deadline** (date limite) : explique que les délais de rendu des travaux doivent être respectés ; ce qui implique une planification rigoureuse du travail personnel.
- 3) **Sources** (sources) : Toutes les sources des supports utilisés dans les travaux doivent figurer sur les documents de travail rendus. Une bibliographie ou une liste de références doivent aussi être présentées.
- 4) **Plagiarism** (Plagiat) : « Ne prétendez pas que le travail des autres est le vôtre ». Le plagiat revient à s'attribuer le travail des autres élèves ou auteurs.
- 5) **Do it yourself unless it's group work** (Faites-le vous-même sauf s'il s'agit d'un travail de groupe) : Les élèves ne peuvent pas communiquer entre eux lors des évaluations. Seul un professeur peut répondre à d'éventuelles questions si l'élève ne comprend pas une consigne. Dans cette partie, il est aussi précisé que le matériel ne doit pas être prêté, les codes informatiques échangés.
- 6) **Language** (langue) : Chaque élève doit respecter les élèves, professeurs et personnels de l'établissement. Ils ne doivent pas inclure, montrer sur eux ou dans leur travail, des images ou propos ou appartenances vulgaires ou discriminants.
- 7) **Check and double check** (Vérifier et revérifier) : Il est important de contrôler que le travail qui doit être rendu respecte bien les attentes de ce règlement (source, plagiat, langage, ...). Le travail doit être validé par un professeur, avant de pouvoir être diffusé sur internet.
- 8) **Don't risk it** (Ne prenez pas de risques) : Les ordinateurs des professeurs sont équipés d'un logiciel permettant d'évaluer le pourcentage de plagiat du travail d'un élève avec celui d'un autre élève ou de tout document pouvant se trouver sur internet. Un taux de plagiat inférieur à cinq pour cent est accepté.
- 9) **Penalty : What if you break the rules ?** : Violier les règles peut avoir des conséquences. Si une infraction a été prouvée, une pénalité correspondant à sa gravité est prévue : un avertissement, l'annulation d'une unité de valeur ou d'un diplôme.
- 10) **Declaration** : Il s'agit d'un engagement que doit signer l'élève à son entrée dans l'établissement.